



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/14
10 mai 2023

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-douzième réunion
Montréal, 29 mai – 2 juin 2023
Point 9 b) de l'ordre du jour provisoire¹

COOPÉRATION BILATÉRALE

Introduction

1. Le présent document donne un aperçu des demandes de deux agences bilatérales et indique si elles sont admissibles compte tenu du niveau maximum de coopération bilatérale disponible pour 2023 ou la période triennale 2021-2023. Il renvoie aux documents de réunion pertinents qui incluent la discussion sur les demandes bilatérales et renferme la recommandation sur l'année d'affectation pour la coopération bilatérale.

Aperçu

2. Sept projets, pour un coût total de 857 488 \$US, ont été soumis à la 92^e réunion, comme le montre le tableau 1.

Tableau 1. Projets de coopération bilatérale soumis à la 92^e réunion

Agence bilatérale	Pays	Titre du projet	Financement demandé (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Montant recommandé (\$US)	Examiné au titre du
Australie	Indonésie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase III, première tranche)	495 000	57 388	552 388*	Document ExCom/92/29
Sous-total			495 000	57 388	552 388	s.o.
Allemagne	Lesotho	Rapport de vérification sur la mise en œuvre de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC	30 000	3 900	33 900	Présent document
Allemagne	Namibie	Rapport de vérification sur la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC	30 000	3 900	33 900*	Présent document
Allemagne	Papouasie	Rapport de vérification sur la	30 000	3 900	33 900*	Présent

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/1

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Agence bilatérale	Pays	Titre du projet	Financement demandé (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Montant recommandé (\$US)	Examiné au titre du
	- Nouvelle-Guinée	mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC				document
Allemagne	Seychelles	Rapport de vérification sur la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC	30 000	3 900	33 900*	Présent document
Allemagne	Inde	Préparation d'un projet pilote visant à maintenir et/ou à améliorer l'efficacité énergétique	30 000	3 900	33 900*	Présent document
Allemagne	Burkina Faso	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II) (efficacité énergétique - activités connexes au titre de la décision 89/6))	120 000	15 600	135 600*	Document ExCom/92/22
Sous-total			270 000	35 100	305 100	s.o.
Total			765 000	92 488	857 488	s.o.

*Pour examen individuel

Niveau de coopération bilatérale autorisé

3. Le montant du financement demandé par les gouvernements de l'Australie et de l'Allemagne lors de la 92^e réunion, ainsi que le financement approuvé pour leurs demandes en 2021 et 2022, ne dépassent pas le niveau de coopération bilatérale autorisé de 20 %, comme indiqué au tableau 2.

Tableau 2. Niveaux de financement au titre de la coopération bilatérale pour 2021-2023 (\$US).

Agence	Financement			Niveau autorisé pour la période triennale 2021-2023
	Approuvé 2021-2022	Demandé 92 ^e réunion	Total	
Australie	0	552 388	552 388	3 445 496
Allemagne	8 569 769	305 100	8 874 869	9 494 603

Demandes bilatérales

Assistance technique pour la préparation d'un rapport de vérification de la consommation de HCFC

Description du projet

4. Le gouvernement de l'Allemagne a présenté des demandes d'assistance technique pour préparer des rapports de vérification de la consommation de HCFC dans quatre pays, comme indiqué au tableau 1.

5. La demande pour le Lesotho est soumise en réponse à la décision 83/48 par laquelle le Comité exécutif a demandé aux agences bilatérales et d'exécution pertinentes d'inclure dans les modifications de leurs programmes de travail respectifs, qui devraient être présentés à la 84^e réunion, le financement de la préparation des rapports de vérification pour des pays visés à l'article 5. Le gouvernement de l'Allemagne, à titre d'agence bilatérale désignée, demande un financement pour la vérification de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour le Lesotho.

6. Pour la présente réunion, conformément à la décision 61/46 c),² le Secrétariat a établi un échantillon de 16 pays visés à l'article 5 à faible volume de consommation (FVC), afin de vérifier le respect de leurs accords au titre du PGEH. Les pays sélectionnés sont énumérés dans le tableau 5 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/13 sur l'aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets. Le gouvernement de l'Allemagne, en sa qualité d'agence bilatérale désignée, demande un financement pour la vérification des PGEH de la Namibie, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et des Seychelles.

Observations du Secrétariat

7. En ce qui concerne le Lesotho, bien que ce pays ait été inscrit sur la liste des pays à soumettre à la 84^e réunion, la demande de financement a été incluse dans la présente réunion.

8. En ce qui concerne la Namibie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Seychelles, conformément à la proposition du Secrétariat de rationaliser le processus d'approbation du financement pour la vérification de la consommation de HCFC dans les pays FVC, tel que décrit dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/13, les demandes de financement pour ces pays sont incluses dans le présent document.

9. Le Secrétariat a noté que les demandes de financement sont cohérentes avec les fonds approuvés pour des vérifications similaires lors des réunions précédentes et que les rapports de vérification doivent être soumis au moins 10 semaines avant les réunions du Comité exécutif applicables au cours desquelles la prochaine tranche de financement pour les PGEH est recherchée.

10. Le Secrétariat a également noté que les demandes pour la Namibie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Seychelles dépendront de l'approbation de la liste des pays sélectionnés pour la vérification de la conformité contenue dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/13.

Recommandations du Secrétariat

11. Le Secrétariat recommande l'approbation générale de l'assistance technique pour la préparation d'un rapport de vérification de la consommation de HCFC pour la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour le Lesotho au niveau de financement indiqué au tableau 1, étant entendu que le rapport de vérification doit être soumis au moins 10 semaines avant la réunion du Comité exécutif applicable au cours de laquelle la prochaine tranche de financement pour le PGEH est recherchée.

12. Le Comité exécutif pourrait souhaiter envisager, conformément à la discussion sur la vérification de la conformité de certains pays à faible volume de consommation avec leurs accords relatifs aux plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) au titre du point 9 a) de l'ordre du jour, Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets, d'approuver la préparation du rapport de vérification pour les PGEH de la Namibie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Seychelles, chacun pour un montant de 30 000 \$US, plus les coûts appui d'agence de 3 900 \$US, étant entendu que les rapports de vérification doivent être soumis au moins 10 semaines avant les réunions du Comité exécutif applicables au cours desquelles la prochaine tranche de financement pour les PGEH est recherchée.

² Le Secrétariat a été prié de fournir, lors de la première réunion de chaque année, une liste représentant 20 % des pays dont la consommation de base de HCFC est inférieure ou égale à 360 tonnes métriques (tm) et dont le PGEH est approuvé, afin que le Comité exécutif puisse approuver le financement aux fins de la vérification du respect par ces pays de l'accord relatif au PGEH pour l'année en question.

Préparation d'un projet pilote visant à maintenir et/ou à améliorer l'efficacité énergétique

Description du projet

13. Le gouvernement de l'Allemagne a soumis une demande de préparation de projet pour un projet pilote visant à maintenir et/ou améliorer l'efficacité énergétique des technologies et équipements de remplacement dans le cadre de la réduction progressive des HFC dans le secteur de la fabrication pour l'Inde, comme indiqué au tableau 1. Cette demande a été présentée conformément à la décision 91/65.

14. La demande de préparation du projet comprenait une description des objectifs du projet et des résultats attendus et activités pour un projet pilote dans une entreprise, Godrej & Boyce Mfg. Co. Ltd (Godrej), qui fabrique des climatiseurs à base de R-290 depuis 2012. Le projet viserait à mettre au point des compresseurs au R-20 et des échangeurs de chaleur à microcanaux plus efficaces sur le plan énergétique pour le marché indien. Les activités de préparation du projet comprenaient une assistance technique visant à améliorer la conception des compresseurs rotatifs R-290, l'optimisation, la capacité de fabrication et la coordination avec les parties prenantes telles que l'association industrielle. La proposition de projet pilote devrait être soumise à la 93^e réunion.

Observations du Secrétariat

15. Le Secrétariat a examiné la demande en fonction des critères de projet énoncés dans la décision 91/65 et a noté que la préparation du projet proposé relèverait du paragraphe b) i) a³ pour les activités menées dans le secteur de la fabrication. Les principaux critères d'examen des projets visant à maintenir et/ou à améliorer l'efficacité énergétique des technologies de remplacement dans le secteur de la fabrication sont qu'ils doivent être liés à des projets visant à abandonner, en priorité, l'utilisation des HFC dans la fabrication d'appareils de réfrigération domestiques, d'équipements de réfrigération commerciaux autonomes, de climatiseurs résidentiels et commerciaux et de thermopompes.

16. Lors de l'examen de la proposition, le Secrétariat a noté que le projet résultant porterait sur la fabrication de composants améliorés (c'est-à-dire, des compresseurs au R-290 et des échangeurs de chaleur à microcanaux) et a demandé au gouvernement de l'Allemagne de préciser si le projet aboutirait à l'élimination du HFC-32 ou du R-410A dans la fabrication d'équipements de climatisation à Godrej.

17. En réponse, le gouvernement de l'Allemagne a indiqué que la proposition devrait permettre de relever le défi de la disponibilité et de l'accessibilité de compresseurs à base de R-290 très efficaces, ce qui aiderait l'entreprise à produire davantage d'unités et d'autres fabricants d'appareils de réfrigération et de climatiseurs à se convertir au R-290. Le gouvernement de l'Allemagne a réaffirmé que cette conception économe en énergie contribuerait à la réduction progressive des HFC ; et que ce projet est soumis en tant que projet autonome, et que tout lien avec le Plan de Kigali pour les HFC serait décidé une fois que la stratégie nationale de réduction progressive des HFC aura été définie.

18. Le Secrétariat a noté que la présente demande de préparation de projet, telle que soumise, n'était pas rigoureusement conforme à la décision 91/65 et a demandé des éclaircissements sur la question de savoir si une reconversion aurait également lieu dans l'entreprise bénéficiaire et si elle s'inscrivait dans le contexte de la réduction progressive des HFC dans l'entreprise.

³ b) De considérer les critères suivants pour la sélection des projets pilotes visant à maintenir et/ou améliorer l'efficacité énergétique des technologies et équipements de remplacement dans le contexte de la réduction progressive des HFC : i) Soutenir uniquement des projets reliés aux activités suivantes, telles qu'incluses dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/91/63, notamment : Activités de fabrication : a. Des projets de conversion visant à maintenir et/ou améliorer l'efficacité énergétique durant la conversion des HFC dans la fabrication d'équipement de réfrigération domestique, d'équipement de réfrigération commerciale autonome, de climatiseurs et de pompes à chaleur résidentiels et commerciaux seraient considérés en priorité.

19. À la suite de nouvelles consultations avec l'UNO, le gouvernement de l'Allemagne a soumis une proposition révisée comprenant un engagement du gouvernement de l'Inde⁴ au nom de Godrej, selon lequel, dans le cadre du projet pilote proposé pour la fabrication de compresseurs, l'entreprise reconvertira sa production de climatiseurs utilisant du R-32 et la réduira jusqu'à 70 % d'ici à 2028. Ce projet serait conforme au Plan de Kigali pour les HFC de l'Inde qui sera préparé prochainement.

20. Le Secrétariat a noté que l'entreprise a une capacité de production actuelle d'environ 600 000 unités de climatisation par an, dont seulement cinq pour cent sont des unités à base de R-290, les 95 % restants étant des unités à base de R-32. La proposition révisée contribuera à la réduction progressive des HFC dans le pays tout en favorisant l'adoption de cette substance en Inde.

Recommandation du Secrétariat

21. Le Comité exécutif pourrait souhaiter envisager d'approuver la demande de préparation d'un projet pilote visant à maintenir et/ou améliorer l'efficacité énergétique des technologies et équipements de remplacement dans le cadre de la réduction progressive des HFC dans le secteur de la fabrication en Inde, pour un montant de 30 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 3 900 \$US.

Recommandation

22. Le Comité exécutif pourrait souhaiter demander au Trésorier de compenser les coûts des projets bilatéraux approuvés lors de la 92^e réunion comme suit :

- a) XX \$US (y compris les coûts d'appui d'agence) sur le solde de la contribution bilatérale du gouvernement de l'Australie pour 2023 ;
- b) XX \$US (y compris les coûts d'appui d'agence) sur le solde de la contribution bilatérale du gouvernement de l'Allemagne pour 2021-2023.

⁴ Selon la lettre du 28 avril 2023 adressée au gouvernement de l'Allemagne par le ministère indien de l'Environnement, des Forêts et du Changement climatique.